



Centre de ressources en éducation aux médias

Brève histoire de la presse d'information au Québec

Jean-Pierre LeBlanc

Table des matières

| | |
|---|----|
| <u>LA PRESSE ÉCRITE D'INFORMATION</u> | 3 |
| <u>Les origines de la presse</u> | 3 |
| <u>La presse d'information au Québec</u> | 4 |
| <u>De 1759 à 1840 : la conquête de la liberté de la presse</u> | 4 |
| <u>De 1840 à 1868 : une presse qui fait place au débat</u> | 5 |
| <u>De 1869 à 1939 : Une presse plus populaire</u> | 7 |
| <u>De 1939 à 1945 : une presse en temps de guerre</u> | 8 |
| <u>De 1945 à 1959 : une presse bâillonnée</u> | 8 |
| <u>De 1960 à 1970 : une presse témoin d'une révolution plus ou moins tranquille</u> | 10 |
| <u>De 1970 à 2003 : une presse au prise avec des conflits et une concentration grandissante</u> | 10 |
| <u>LA PRESSE ÉLECTRONIQUE D'INFORMATION</u> | 13 |
| <u>La radio</u> | 13 |
| <u>La télévision</u> | 13 |
| <u>La radiotélévision communautaire</u> | 14 |
| <u>Le journalisme en ligne</u> | 14 |
| <u>FONTIONNEMENT ET ORGANISATION DES MÉDIAS</u> | 16 |
| <u>Type de presse</u> | 16 |
| <u>Agences de presse</u> | 16 |
| <u>Quotidiens et hebdomadaires</u> | 16 |

LA PRESSE ÉCRITE D'INFORMATION

Les origines de la presse

La presse est née d'un **besoin d'information** découlant fondamentalement d'un besoin de liberté. Ce n'est pas une coïncidence si ses origines remontent aux années de la Révolution en France où il s'agissait de renverser un gouvernement monarchique totalitaire.

Théophraste Renaudot fonde le **premier** journal en 1631, *La Gazette*. En 1644, l'écrivain anglais Milton défend le principe de la **liberté de presse** dans son livre *Areopagetica*. Aux États-Unis, Benjamin Franklin est le rédacteur en chef de la *Pennsylvania Gazette* vers les années 1760. La période de la Révolution française (1789) voit éclore de nombreux autres journaux.

Mais le principe de la liberté de presse est proclamé officiellement pour la première fois en France par l'Assemblée constituante de 1791; c'est une date charnière pour le sujet qui nous occupe. Non seulement cette liberté est-elle revendiquée encore aujourd'hui, mais elle fait partie de nos **droits** les plus précieux. Le journal est vu alors comme un **moyen** d'éducation civique que certains rendent même responsable de « la révolution américaine et de la liberté de l'Angleterre » (Brissot). *Le Courrier de Provence* de Mirabeau, *Les Révolutions de Paris* de Prud'homme, *Les Révolutions de France et de Brabant* de Camille Desmoulins, *L'Ami du Peuple* de Marat figurent parmi les feuilles qui poussèrent pendant la Révolution. Ces propriétaires de journaux et directeurs de publications ne craignirent pas **l'échafaud** pour défendre les idées de liberté et d'émancipation, et certains furent effectivement exécutés. La Révolution française a donné la « Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen » dont l'ONU s'est inspirée, en 1948, dans sa Déclaration universelle des droits de l'Homme. De manière générale, les libertés fondamentales (liberté de pensée, de parole, de réunion pacifique, d'association) sont toujours à **conquérir** et la presse s'y emploie.

Au Québec, les journaux au début étaient dits « de combat » parce qu'ils étaient créés pour **défendre** une cause, sociale ou politique. Aujourd'hui la presse, tout en défendant un point de vue ou un parti, se veut davantage **neutre**, l'objectivité étant perçue comme un gage de crédibilité.

À travers l'histoire de sa presse, c'est un peu le Québec et son évolution qu'on voit se dérouler. La presse a été à l'avant-garde de la plupart des progrès sociaux, de l'enseignement, de la culture et de la **démocratie** au Québec. Chaque fois que la presse est plus libre, les lumières se répandent et on assiste à un accroissement de civilisation et de justice. La liberté de presse est associée à la démocratie; elle contribue à préserver les libertés des citoyens (liberté de conscience, de pratiquer la religion de leurs choix par exemple), leurs droits fondamentaux généralement inscrits dans les Chartes (ex. Bill of Rights aux États-Unis, Charte des droits et libertés au Québec : droit à la vie, à un traitement digne, à la vie privée, à la représentation juridique). La liberté de presse en vient à promouvoir une **équité** minimale parmi les citoyens. En revanche, la presse a des devoirs envers le public, une manière de se comporter selon des principes **éthiques**, précisément pour jouer adéquatement son rôle. Compte tenu du rôle fondamental que joue la presse comme ciment de la communication sociale, considérant par ailleurs le



caractère public de l'information, c'est au premier chef vis-à-vis des usagers de l'information, du grand public, que la presse est **imputable** de son travail. Nous aborderons ce sujet dans les pages qui suivent.

La presse d'information au Québec

De 1759 à 1840 : la conquête de la liberté de la presse

La liberté de presse n'est pas toujours allée de soi au Québec. Aujourd'hui encore, cette liberté est inscrite uniquement dans la Charte canadienne des droits et libertés et pas dans la charte québécoise; ce qui l'est par contre, c'est le droit du public à l'information. Alors qu'on compte maintenant plus de 300 médias, dont 12 quotidiens, 200 hebdomadaires et plus de 100 stations de radio où oeuvrent quelque 3000 journalistes, il faut se souvenir que durant le régime français Louis XIV avait **rejeté** par deux fois une demande de permis d'installation d'une imprimerie. Un certain pouvoir théocratique (Mgr de Laval) veillait à ce qu'aucune information ne soit publiée.

Avec la Conquête de 1759 vient l'imprimerie, ce qui permet une première diffusion des idées. Le journal **bilingue** *La Gazette de Québec* publie en 1764 les ordonnances du gouverneur général de la colonie, devenue britannique. Parallèlement *La Gazette de Montréal* milite déjà en faveur d'un **enseignement public** au Québec, hors du contrôle de l'Église. Le 29 septembre 1791, *La Gazette de Québec* publie la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » issue de la Révolution française, qui a eu lieu deux ans plus tôt.

Après la Révolution française, deux journaux sont fondés au Bas-Canada (le Québec actuel), l'un défendant l'Angleterre, l'autre la France. *The Mercury* (5 janvier 1805) préconise l'anglicisation du Bas-Canada et même l'américanisation; lui fait face *Le Canadien*, fondé par Pierre Bédard le 22 novembre 1806, défendant la démocratie et « voulant venger la loyauté » des francophones (De Lagrave). Si on anglicise, écrit Bédard, la colonie passera aux États-Unis. *Le Canadien* réclame le gouvernement **représentatif**, une idée d'avant-garde à l'époque, qui consiste dans la proportionnalité des élus et des populations qu'ils représentent; il réclame en outre le gouvernement **responsable** contre l'arbitraire du Gouverneur, gouvernement qui n'aurait de compte à rendre qu'à lui-même, c'est-à-dire à son parlement. Ces mesures ne sont pas allées sans occasionner des ennuis à leurs auteurs, et on a là un premier cas de journalistes qui *risquent* des **peines** pour promouvoir la liberté de presse et la démocratie qui en découle. Le Gouverneur Craig en effet réagit vivement : il fait mettre aux arrêts les journalistes du *Canadien* et Bédard est **incarcéré**. Ce journal ne reparaitra qu'en 1817. Les idées sociales qui paraissent aller de soi aujourd'hui étaient le sujet de batailles acharnées à l'époque; c'est en raison des combats d'un journalisme éclairé qu'elles nous sont acquises. Des journalistes ont perdu leur liberté pour que des générations ultérieures puissent la connaître.

Les journaux francophones commencent à parler de souveraineté du peuple, idée en relation à l'époque avec celle du gouvernement responsable, c'est-à-dire un peuple qui se donne et est régi par sa propre constitution et est imputable devant son propre parlement, au lieu de recourir chaque fois au Parlement de la métropole britannique. Deux journalistes se démarquent autour des années 1837, époque des Patriotes : Ludger



Duvernay et Étienne Parent. Le premier possède *La Minerve*, Parent est le rédacteur du *Canadien*. Les journalistes de *La Minerve* sont à leur tour incarcérés pour avoir promu l'**affranchissement** de la colonie. Jamais il ne faut perdre de vue que la liberté de presse et simultanément la démocratie ne sont allées sans **combat** au Québec. Le journaliste Parent par exemple sera appréhendé; ne pouvant subir un procès comme il le demande, le froid et l'humidité du **cachot** auront raison de sa santé et le rendront sourd.

Le 4 février 1839 est déposé le rapport Durham qui préconise l'anglicisation à marches forcées du Bas-Canada, par l'union du Haut et du Bas-Canada. Parent publiera intégralement ce Rapport en langue française dans son journal *Le Canadien*; le journaliste **s'insurge** contre ses recommandations. Il faut dire que le rapport propose aussi la cession du gouvernement aux mains des « coloniaux » et l'exécution par eux des lois. Le souci des journalistes d'alors est déjà **d'informer** les citoyens sur les différents enjeux et de prendre des positions qu'ils estiment être dans leurs intérêts. Ce rapport devait effectivement conduire à l'Union du Haut et du Bas-Canada, c'est-à-dire à peu près à la configuration du Canada actuel, avec anglicisation de tout le territoire. Malheureusement, le grave problème au Canada français à cette époque est l'**analphabétisme**, l'absence d'instruction; prisonniers comme la population d'un cercle vicieux, les journalistes se **battent** pour l'instruction obligatoire. Les routes par exemple, dans un état pitoyable, ne favorisent guère le déploiement et le développement de la communication. C'est ainsi qu'en 1818 six bateaux du brasseur John Molson transportent, en plus des passagers et des marchandises, le courrier et les journaux; les abonnés ne peuvent pas s'attendre à des livraisons ponctuelles de leurs numéros. Un correspondant de *L'Aurore* en 1818 propose l'**introduction** de la gazette à l'école primaire. La presse inaugure au Québec un vaste travail d'éducation.

De 1840 à 1868 : une presse qui fait place au débat

Un pas est franchi vers une plus grande liberté de la presse au Québec quand on assiste, au 19^e siècle, à la naissance d'une presse dite « d'opinion », c'est-à-dire une presse où s'exprime une grande **diversité** de points de vue. Cette presse accepte de publier des idées contraires aux siennes, pourvu qu'elles soient appuyées par un argumentaire rationnel. Il s'agit de faire la démonstration de la **pertinence** ou de la supériorité de son point de vue.

À ce moment est fondé l'Institut Canadien à Montréal (1844) qui se donne pour but la diffusion de la culture et la discussion des idées. Cet Institut a donné à la presse d'alors ses meilleurs éléments. Ceux-ci étaient des penseurs, des intellectuels qui ont forgé une **tradition** : les journalistes sont demeurés longtemps après des gens d'avant-garde réclamant le **suffrage universel**, la **séparation** de l'Église et de l'État, la **souveraineté** du peuple, des **réformes** constitutionnelles, l'**abolition** de la classe seigneuriale. Ils dénoncent l'asservissement à la Grande-Bretagne et prônent même à l'occasion l'association avec les États-Unis – histoire de s'affranchir de la tutelle cléricale qui freine le développement du Bas-Canada. Le clergé fait alliance avec le gouvernement colonial britannique. Ce clergé tout-puissant constitue alors une force d'arrière-garde qui s'oppose à ce qui est autonomie, liberté d'opinion et de parole, «Lumières» au sens d'avancement de la pensée qu'on lui donnait au dix-huitième siècle. Mais on est entré dans une période de **libre examen** et de **libre discussion**; la presse, qu'on voit encore



une fois à l'origine des progrès sociaux, n'est pas étrangère à cette liberté d'analyse et de parole.

Dans ce contexte intolérant Mgr Bourget, avec une fureur particulière, **condamne** la liberté d'opinion. Un des plus grands journalistes du Québec, Arthur Buies, dans sa *Lettre sur le Canada* du 9 février 1867, compare cette attitude aux bûchers de l'Inquisition. Il met en relief les difficultés d'une presse libre au temps de Mgr Bourget :

« Pendant un long temps, on a vu les consciences brisées sous le joug, toute expression d'idées libres rendue impossible et la presse canadienne-française livrée au plus honteux servage intellectuel ».

Il dira encore dans la même lettre : l'Église « n'a pas de bûchers qui engloutissent des milliers de vies humaines, mais elle corrompt et avilit les consciences. Incapable d'atteindre le corps, elle **persécute** les âmes, elle brise les carrières, elle apporte la misère et le découragement aux penseurs trop hardis ». Buies en sait quelque chose, lui dont les manœuvres cléricales conduiront à la **fermeture** de son journal, *La Lanterne*. Il dénonce, toujours dans cette lettre, l'asservissement de l'enseignement du Bas-Canada au clergé :

« Les **instituteurs** ne sont pas libres puisqu'ils sont sous la férule de chaque curé de village (...) auquel il faut bien se soumettre, si l'on veut échapper à la persécution, au dénigrement, à la perte de son modeste gagne-pain ».

Quant aux collèges, ils sont pour lui « un apprentissage à la soutane »; le clergé en bannit « la plupart des œuvres intellectuelles, s'ingénie surtout à prêcher la soumission, à abêtir, à aveugler la jeunesse, à lui inspirer la haine de tout progrès ».

Entre 1840 et 1867 naît une quantité de nouveaux journaux, parfois de simples feuilles. Trois grands journalistes font partie du journal *Le Pays* en 1852 : Louis-Antoine Dessaulles, Arthur Buies et Napoléon Aubin. **L'industrialisation** est ralentie de nouveau par l'influence du clergé. Un cheval de bataille de la presse d'alors est l'instruction publique à la charge de l'État. Alors que McGill existe depuis 1829, le haut-clergé s'oppose encore à la création de la première **université** francophone.

En 1848 le Canada est un pays à toutes fins utiles **bilingue**. Le progrès technique, celui des transports et des communications, poursuit son cours; l'invention de la **presse mécanique** en 1840 permet un tirage plus rapide et provoquera plus tard l'apparition d'une presse populaire. Le **citoyen-lecteur** est de plus en plus et de plus en plus rapidement informé.

La presse du Canada français a pris une part active au débat entourant la naissance de la Confédération canadienne (1867). En 1864, on prépare à Québec, en une quinzaine de jours, soixante-douze résolutions qui porteront plus tard le nom d'AANB (« Acte de l'Amérique du Nord britannique »). Le journal *Le Défricheur* de Jean-Baptiste Dorion publie le premier, en 1867, la Constitution canadienne avec un commentaire : elle serait **désastreuse** pour l'autonomie du Bas-Canada. *Le Canadien* note pour sa part, le 31 août 1866 : « Nous glissons tout doucement à la dérive vers la Confédération.



L'opinion publique est indifférente et comme **résignée**. On dirait que ce qui se passe dans les sphères officielles n'est point son affaire ». Même écho dans *Le Pays* : « l'anglification du Canada va continuer sur des bases plus larges que jamais ». Dessaulles y soutient que la province a tout à gagner à **s'annexer** aux États-Unis. La plupart des journalistes, tel Arthur Buies dans *La Lanterne* (1868), estiment que les Canadiens ne sont pas suffisamment conscients des changements que la Confédération est en train d'accomplir dans leur vie. Le débat constitutionnel fait déjà couler beaucoup d'encre et le pacte canadien n'est pas adopté dans l'unanimité.

De 1869 à 1939 : Une presse plus populaire

Le 20^e siècle voit le passage d'une presse d'opinion à une presse d'information. Cette presse d'information peut prendre les allures d'une **presse populaire**. Sont classés dans cette catégorie populaire des journaux comme *Le Soleil*, *L'Action catholique*, *Le Canada*, *La Presse*, *Le Devoir* à leurs débuts. Presse populaire ou d'information signifie publication générale rapportant des événements, visant le plus gros **tirage** possible, notamment au moyen de la **publicité** qui fait son apparition au tournant du siècle. Ces journaux naissent entre 1869 et 1910. On peut dire que l'augmentation des tirages fait gagner la presse en étendue et accroît la liberté de l'information.

Honoré Beaugrand, futur maire de la ville de Montréal, est le fondateur de *La Patrie*. À un sou le numéro, ce journal est publié **quotidiennement** (1). Le 24 février 1879 il encourage « la diffusion de l'instruction parmi les masses, soit en la rendant gratuite, soit en la mettant à la portée des pauvres ». On voit qu'une presse d'information ne s'interdit pas occasionnellement de prendre parti ou de défendre une cause. *La Lanterne*, en 1884, va dans le même sens dans une province où l'analphabétisme touche presque la majorité de la population. Le Bas-Canada (Québec) compte en 1871 un million d'habitants, dont **115,000** à Montréal.

Le journal *La Presse*, fondé à Montréal en 1884, est relancé par le typographe Trefflé Berthiaume le 15 novembre 1889. Au début 65,000 exemplaires sont vendus parmi la **classe ouvrière**. Ce journal d'information ne s'interdit pas à son tour de prendre fait et cause pour le sort des moins **nantis**, par exemple les ouvriers : l'hiver 1902, il réclame la baisse du prix du charbon, en 1903 il **appuie** la grève des débardeurs. À cette dernière occasion le journal montréalais anglais *The Gazette* avait pris le parti des **patrons**. En 1893 *La Presse* utilise des machines linotypes, créées en 1887, qui faciliteront son travail d'imprimerie. Les « petites annonces » font leur apparition au tournant du siècle, permettant aux journaux de couvrir davantage leurs frais. Ces deux derniers facteurs, **facilité d'imprimerie** et **publicité**, assureront aux journaux un plus grand **tirage**.

Le journal *L'Électeur* est fondé à Québec en 1880 par Wilfrid Laurier, qui avait fait partie de l'Institut Canadien. Ce journal, dont le futur Premier ministre du Canada est un temps le **rédacteur**, deviendra *Le Soleil*. *La Tribune* de Sherbrooke (1909), *Le Progrès* de Chicoutimi (1912) sont fondés dans cette mouvance populaire.

Le Canada est créé à Montréal en 1903 par des démocrates qui défendent des idées de liberté. Son rédacteur, Godfroy Langlois, est un promoteur de **l'école obligatoire**. Irritant majeur à l'époque pour les pouvoirs clérico-politiques, cette prise de position lui



valut son **limogeage** en 1909; le Premier ministre de Québec Lomer Gouin, à la demande de l'évêque de Montréal, était lui-même intervenu. Nonobstant son caractère populaire, la presse d'alors continue de se battre pour une évolution sociale. En 1930, Olivar Asselin est le rédacteur en chef de ce quotidien.

Bien que *Le Devoir* soit aujourd'hui reconnu pour son indépendance éditoriale et son contenu d'opinion, il s'adresse à sa fondation à la vaste majorité et s'efforce de **vulgariser** les idées du temps. Fondé en 1910 par Henri Bourassa, il conserve à ce jour la même devise (« Fais ce que dois »). Ce journal, alors catholique, est composé par des laïques, tel que le définit Bourassa.

En 1911 la population québécoise compte deux millions d'habitants. La **minorité** anglophone de Montréal contrôle l'économie de la province grâce notamment à la possession des capitaux. La presse francophone du Québec frappe continuellement sur le clou de l'accès gratuit à l'instruction publique, ce qui libérerait par exemple les enfants de l'exploitation d'industriels peu scrupuleux. « Nos gens (...) ne savent pas lire, tonne le journaliste Jules Fournier en 1907 dans *La Revue Canadienne*, ils ignorent tout des auteurs français contemporains ».

De 1939 à 1945 : une presse en temps de guerre

Le gouvernement d'Ottawa (King) prend part à la Seconde guerre mondiale le 10 septembre 1939, après la déclaration de guerre de Georges VI à l'Allemagne nazie. La « Loi des mesures de guerre », adoptée durant la guerre de 1914, est réactivée et implique des droits de **censure** et de réquisition. La question de l'enrôlement obligatoire soulève les passions et une vive opposition au Canada français. *La Patrie*, *l'Action catholique*, *Le Soleil* appuient l'enrôlement; *L'Illustration nouvelle* et *Le Devoir* observent le silence. Georges Pelletier, directeur du *Devoir*, se demande, le 16 septembre, pourquoi Londres et Paris n'agissent pas non plus sévèrement contre Staline – ce qui s'avérera plus tard une démonstration exemplaire de lucidité.

Le 27 avril 1942 toutes les provinces canadiennes, **sauf** le Québec, votent « oui » à la conscription, ce qui occasionne un choc, une polarisation entre le Québec et les provinces canadiennes. Dans cette mouvance de démarcation et d'identité naît le « Bloc populaire ». L'organe de ce parti est la revue *L'Action nationale*, toujours publiée et fondée en 1933 par André Laurendeau, lequel deviendra par la suite directeur du *Devoir*. En 1944 la question de la conscription soulève encore de vives oppositions, auxquelles ne manquent pas de faire **écho** les médias.

De 1945 à 1959 : une presse bâillonnée

La période 1945-1959 en est une où la presse québécoise est **muselée**, « cadennassée » pour ainsi dire. Les valeurs conservatrices font un retour en force. Maurice Duplessis, Premier ministre du Québec, admirait Salazar, dictateur du Portugal. Ce Premier ministre était conservateur, anti-syndical; il contrôlait la presse écrite et la radio, sans parler des institutions d'enseignement supérieur. La revue *L'Action nationale*, animée par l'abbé Lionel Groulx, prêche à ce moment un relèvement national à une population à qui on avait enseigné jusque-là la **soumission**.



Une chasse aux sorcières commence. S'insurger librement contre les politiques duplessistes équivaut à être un « communiste » et fait encourir le risque d'une fermeture de l'institution qui s'y ose (journal ou syndicat); c'est ce qu'on a appelé la « loi du cadenas ». Le journal *Le Jour*, dirigé par Jean-Charles Harvey, comme la revue *Cité libre* fondée par P.E. Trudeau, s'attaquent de façon énergique à cette loi qui viole le principe même de la démocratie et un des droits les plus fondamentaux, condition des autres : la liberté d'expression. L'Union Nationale, le parti politique de Duplessis, devient le propriétaire du *Montréal-Matin* en 1947; ce journal populaire invite parfois à voter du « bon bord », c'est-à-dire « bleu ».

Le 17 avril 1943 *Le Jour* célèbre une victoire importante du gouvernement libéral d'Adélard Godbout (interrègne progressiste entre deux mandats duplessistes) : un projet de loi instituant l'école gratuite et obligatoire. Le Québec était la **dernière** province de la Confédération à franchir cette étape. Jean-Charles Harvey, directeur du journal, avait des raisons de triompher puisqu'il était un de ceux qui avaient réclamé sans arrêt cette mesure de l'instruction obligatoire. Sa plume élégante est une des plus aiguisées, avec celle de Buies. Le 9 juillet 1938, il fustige le conformisme ambiant : « Chez nous, personne ou à peu près personne ne veut risquer, ne fût-ce que temporairement, une réputation ou une situation aléatoire. On veut arriver vite et sans ennui ». « Aimez la liberté... écrira-t-il encore le 31 décembre 1938. Que du moins les institutions ne soient pas faites dans le but de perpétuer la race des serfs et des rampants ». Dans une conférence intitulée « La Peur » il se fait prophétique :

« Au milieu d'un océan de 145 millions d'hommes et de femmes de langue anglaise, le français n'a aucune chance de survivre que s'il devient le synonyme d'audace, de culture, de civilisation et de liberté ».

Son roman *Les Demi-civilisés* (1934) subit une condamnation du pouvoir politico-religieux et lui fait perdre son poste de **directeur** du journal. Si les journalistes du Québec d'aujourd'hui jouissent d'une relative liberté de presse, ils le doivent en bonne partie à des hommes comme J.-C. Harvey – pour qui journalisme rimait avec défense de la liberté en général et des libertés fondamentales.

De son côté *Le Devoir*, avec l'arrivée de Gérard Filion en 1946, réclame des mesures sociales et se fait critique du gouvernement Duplessis (déclenchement de l'enquête Salvail contre la corruption gouvernementale). Il fait même élire à la mairie de Montréal Jean Drapeau qui, en 1950, promet une lutte contre la pègre. Le 7 août 1956 paraît dans *Le Devoir* un article retentissant sur l'**agonie** de la démocratie au Québec, signé par deux prêtres, révélateur du pluralisme qui s'annonce, les abbés Gérard Dion et Louis O'Neill. Au moment de l'**emprisonnement** du maire de Montréal, Camilien Houde, qui s'était opposé à la conscription le 5 août 1940, *Le Devoir* est le seul journal à blâmer cette décision. En 1967 le tirage de ce journal atteindra 30,000 exemplaires. Milieux religieux, politiques, universitaires et du monde des affaires composent son lectorat. La rigueur de pensée est la marque de ses directeurs, tels Claude Ryan ou Lise Bissonnette. On consulte même Ryan lors d'événements majeurs, comme la Crise d'octobre, avant que lui-même ne quitte pour la politique. Quand il laisse *Le Devoir* ce dernier compte sur un tirage de 45,000 exemplaires. De janvier 1978 à novembre 1981, Michel Roy, directeur suppléant, maintient la tradition de rigueur et d'analyse de ce

quotidien. Les années 1990 verront une première femme journaliste, Lise Bissonnette, assumer la direction d'un quotidien québécois en devenant la directrice.

De 1960 à 1970 : une presse témoin d'une révolution plus ou moins tranquille

Une des revues intellectuelles marquantes de l'époque de la « révolution tranquille », à partir des années 1960, est *Parti pris*. Cette revue prône un Québec souverain **contrôlé** par les ouvriers. De 1960 à 1965 la revue joue un rôle d'avant-garde.

Les années de la « révolution tranquille » se signalent notamment par la Crise d'octobre (1970), violences perpétrées par le FLQ (Front de libération du Québec) au nom de l'indépendance nationale et qui mènent à la répression fédérale des « mesures de guerre », dont les **médias** ne peuvent manquer de faire état. Malheureusement, comme le Québec n'est pas habitué à ce genre d'actions terroristes, c'est le côté **spectaculaire** de l'événement qui fait le gros des reportages. Gérard Pelletier et *La Presse* dénoncent cette violence sans s'attarder suffisamment aux **causes** qui l'ont fait naître, comme le retard économique des Canadiens-français par rapport à l'ensemble canadien et la possession de la presque-totalité des capitaux au Québec par les anglophones. La presse dans son ensemble amplifie l'aspect violent de l'événement.

La **modernisation** technique se poursuit dans le monde de l'imprimé, cette fois avec un procédé électronique de composition typographique – qui fut la cause du déclenchement d'une grève retentissante de sept mois en 1964 au journal *La Presse*. Une grève est un événement toujours malheureux pour les ouvriers et les artisans; mais en cette circonstance cet arrêt de travail provoqua la naissance d'un nouveau quotidien au Québec, un tabloïd populaire, *Le Journal de Montréal* de Pierre Péladeau, futur magnat de l'édition. Le rédacteur de *La Presse*, Jean-Louis Gagnon, voulait faire du quotidien de la rue St-Jacques un journal national, l'équivalent francophone du *Globe & Mail* de Toronto; pour ce faire, il procéda à l'ouverture de bureaux dans les régions québécoises. Le tirage grimpe à 300,000 exemplaires. *La Presse* offre alors les meilleures conditions salariales et contribue à hausser le niveau de salaire des journalistes des médias concurrents. *Montréal-Matin* à ce moment est un tabloïd lu par les ouvriers, avec une large place laissée aux sports. Une longue grève en 1976 le contraindra à la fermeture.

De 1970 à 2003 : une presse au prise avec des conflits et une concentration grandissante

Un événement à signaler de l'histoire de la presse moderne québécoise, du moins celle de la presse écrite, est sans doute la naissance d'un **nouveau** quotidien, le journal *Le Jour*, dont les années de parution furent relativement brèves. Fondé par le tandem René Lévesque - Yves Michaud - Jacques Parizeau, ce quotidien se portera à la défense de la cause souverainiste et des idées sociales durant les années 1974 à 1976 – année qui vit la prise effective du pouvoir par le Parti québécois de René Lévesque. Ce journal tentait de faire contrepoids par ses idées au journal *La Presse* notamment, propriété de Power, et à « *l'establishment* » économique québécois.

Les années 1970 et 1980 sont aussi ponctuées par de longs **conflits** de travail, un au journal *Le Soleil* de Québec, un autre à *La Presse* de Montréal, deux à Radio-Canada en



1980 et 2002. Les enjeux de ces grèves ou « fermetures » temporaires concernent les conditions salariales, les métiers traditionnels menacés par l'introduction de nouvelles technologies, ou encore les emplois à statut précaire.

La presse et les médias québécois commencent, dès autour des années 1967, à présenter une tendance à la **concentration**. La Société Péladeau (aujourd'hui Quebecor) publie alors deux tabloïds quotidiens, en plus de posséder sept hebdomadaires. Les journaux Trans-Canada de Paul Desmarais (actuel Gesca) possèdent trois quotidiens, soit *La Presse*, 250,000 exemplaires, *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières, *La Tribune* de Sherbrooke, en plus d'un hebdomadaire dominical tirant à 150,000 exemplaires, de *La Patrie*, de la station CKAC entre autres. Au début des années 1970, Trans-Canada contrôle 43% du tirage des quotidiens francophones du Québec. Ce n'est là que le début d'un **seuil critique** de concentration de la propriété des médias d'information au Québec.

On peut dire de l'année 1972 qu'elle en est une importante pour les médias au Québec puisqu'elle voit la tenue de la **première** Commission parlementaire sur le phénomène de la croissance de la concentration de la propriété des médias. On verra même le gouvernement Bourassa s'opposer à l'achat du journal *Le Soleil* par Power Corporation pour éviter que l'information au Québec ne soit placée en situation de monopole. Une loi dite « anti-trust » est à ce moment appliquée. Cette Commission parlementaire favorisa d'ailleurs, entre autres, la **création** du Conseil de presse du Québec l'année suivante.

On assiste également durant ces années à ce qu'on a appelé le phénomène de la « fragmentation des médias », c'est-à-dire l'**apparition** de petits médias, souvent **spécialisés**, à l'échelle de quartiers ou de groupes. En ce moment, le Québec étant numériquement restreint et le lectorat semblant avoir atteint un **plafonnement**, on ne peut pas beaucoup espérer la création d'un ou de nouveaux quotidiens qui ouvriraient le débat et permettraient une discussion élargie sur les enjeux sociaux ou de citoyenneté. On remarque d'ailleurs, sauf exceptions, une espèce de **passivité** dans l'opinion publique au sujet de ces enjeux (protection de la nappe phréatique, des ressources naturelles collectives comme la forêt boréale, intégrité des institutions). Des publications **alternatives** cependant exploitent un champ spécialisé, tels *Voir* ou *Ici* au niveau culturel à Montréal, ou *l'autre Journal* au niveau syndical et communautaire, et permettent l'expression d'idées ou d'intérêts qui ne trouveraient pas toujours leur place dans les quotidiens établis.

En 1979, Philippe de Gaspé Beaubien contrôle tout le réseau Télémédia réparti sur l'ensemble du territoire québécois. L'acquisition en novembre 2000 d'Unimédia (Hollinger) par le groupe Gesca met pratiquement dans les mains d'une seule entreprise le **sort** de l'information écrite quotidienne au Québec (*La Presse* de Montréal, *Le Soleil* de Québec, *Le Droit* d'Ottawa, *Le Quotidien* de Chicoutimi, *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières, *La Tribune* de Sherbrooke et *La Voix de l'Est* de Granby).

On observe un phénomène analogue dans le reste du Canada avec la chaîne CanWest, propriété de la famille Asper, qui **acquiert** en juillet 2000 *The Gazette*.



Dans deux mémoires présentés en février 2001 sur le sujet, la Fédération professionnelle des journalistes et le Conseil de presse du Québec se sont penchés sur la concentration de la propriété des organes d'information et soulignent les **problèmes** que pose entre autres la propriété croisée d'un journal et d'une station de télévision (par exemple, traitement de faveur d'émissions de télévision par le journal, et vive-versa). Au bas mot, 96% du marché francophone de la presse écrite quotidienne est contrôlé par deux propriétaires (Quebecor et Gesca). La part de l'esprit critique n'est-elle pas menacée devant cet état de faits?

Dans son rôle d'ombudsman de la presse au Québec, le Conseil de presse s'interroge sur l'**impartialité** de l'information devant le phénomène de la propriété croisée. Même dans le domaine de l'imprimerie et de la diffusion cette pratique a cours (Transcontinental). « Comment s'assurer qu'une telle concentration de pouvoir entre les mains de groupes privilégiés ne mette aucunement en péril la libre circulation des idées dans la société? Et ne risque pas de porter atteinte à un **idéal** démocratique de société pluraliste? » se demande le Conseil dans son « Mémoire sur la concentration de la propriété des organes d'information au Québec ».

Dans leurs mémoires respectifs déposés en commission parlementaire, la FPJQ et le Conseil de presse recommandent que les dirigeants de Gesca et Quebecor-TVA renouvellent leurs engagements de respecter la liberté éditoriale de leurs différents médias et d'allouer des ressources additionnelles à l'information. Les deux organismes pressent aussi le gouvernement du Québec de créer un Fonds favorisant l'**émergence** d'organes d'information indépendants des grands groupes de presse. L'heure est à une réflexion en profondeur sur ce problème qui en est un de société. Doit-on réclamer une législation gouvernementale sur la question? Le rapport de la Commission Kent sur la limitation de la concentration de la propriété des entreprises de presse allait dans ce sens. C'est que l'information n'est pas un simple **produit** de consommation; elle est aussi un service public et ne peut subir brutalement les lois du marché. Risquons-nous de perdre ce qui fait le titre de **noblesse** de la presse : la diversité des points de vue, la liberté de parole?

Les responsabilités en matière de **rigueur** journalistique sont partagées par les entreprises de presse. Ces dernières ont à leur tour l'obligation morale d'informer exactement le public, ne serait-ce que pour se montrer un « bon citoyen corporatif ». Toutefois, aucun code en ce moment – si ce n'est le CRTC en matière de communications électroniques – ne régit leurs pratiques. Des intérêts commerciaux ou corporatifs dictent souvent leurs décisions. En l'absence d'une **loi** interdisant la concentration de la propriété des organes de presse, elles peuvent procéder aux acquisitions envisagées. La seule tribune où des devoirs en regard de l'information et le respect de certaines normes **éthiques** journalistiques sont évoqués pour les entreprises est le Conseil de presse, dont elles font partie d'office. Les conduites à respecter des entreprises de presse présentent des similitudes avec celles des journalistes et peuvent se regrouper sous les rubriques de l'honnêteté intellectuelle, de l'impartialité, d'une information complète, du respect des personnes, d'un traitement **égal** pour tous, de la rigueur. En outre, les entreprises ont le devoir moral de respecter la liberté d'orientation du comité éditorial de leurs médias et de ne pas exercer sur lui de pressions indues : c'est et la crédibilité et la qualité générale de leurs médias qui en dépend.



LA PRESSE ÉLECTRONIQUE D'INFORMATION

La radio

La radio entre « en ondes » au Québec vers les années 1930. Elle prend rapidement une **importance** aussi considérable que la presse écrite parce qu'elle se donne à ses débuts un mandat d'information. Radio-Canada, par exemple, est « réquisitionnée » pour les informations de guerre, l'actualité chaude de l'époque étant la Seconde Guerre mondiale. À CKAC une émission est intitulée « Images de guerre ». Le premier permis d'exploitation avait été accordé à la compagnie **Marconi** en 1919 pour une station qui allait devenir CFCF; CKAC suit le 3 mai 1922. En 1930 on compte 50,000 récepteurs de radio au Québec; dix ans plus tard la radio devient un média de masse avec 70% des foyers comptant un appareil. En 1937 la société Radio-Canada essaime : elle émet un permis pour CHLN de Trois-Rivières et CJBR de Rimouski. En 1939, c'est au tour du quotidien *Le Droit* d'Ottawa, propriété des Oblats, de faire l'acquisition de la station CKCH de Hull. Fait intéressant à noter, Maurice Duplessis avait fait voter une loi en 1945 **créant** l'O.R.Q. (Office de la Radio du Québec). Cet organisme est assorti d'un budget mais ce n'est qu'en 1968 que l'idée sera reprise et donnera naissance à ce qui est aujourd'hui Télé-Québec.

Il existe aussi d'autres diffuseurs publics dans certains pays, comme la France (RTF), la Suisse (Radio Suisse Romande), la Grande-Bretagne dont la BBC (British Broadcasting Corporation), vénérable institution de plus de quatre-vingts ans, est diffusée et captée partout dans le monde sur ondes courtes. Il existe même une **communauté** des radios publiques de langue française, comprenant la Radio belge de la Communauté française, Radio France, Radio-Canada et la Radio Suisse Romande, qui produit conjointement des émissions.

La télévision

Le 6 septembre 1952, à Radio-Canada, a lieu la **diffusion** de la première émission de la télévision canadienne. C'est un moment important de l'histoire des médias au Québec puisqu'il va modifier considérablement le paysage culturel de notre société. Désormais la télévision devient une référence et fait passer d'un mode de vie traditionnel à une époque moderne. Le téléspectateur n'a pas seulement accès à un compte-rendu de la nouvelle, mais peut *voir* l'action. La transmission rapide et directe de l'information a beaucoup fait dans l'ouverture de la société québécoise aux idées nouvelles, tant au plan social que culturel. Aujourd'hui, devant la contrainte où la télévision publique se dit être de se rapprocher de son auditoire à cause du rétrécissement des **parts de marché**, on peut se demander si elle joue toujours ce rôle d'éducation qui avait procédé à sa naissance. La télévision publique canadienne est-elle en train de refaire le chemin inverse de l'émancipation qu'à ses débuts elle avait permise?

Parmi les grandes émissions d'information de la télévision publique retenons *Point de mire*, animé par René Lévesque, ancien correspondant de guerre, diffusée le dimanche



soir en direct de 1956 à 1958. Lévesque incarne un nouveau style de reportage, fait d'analyses commentées, entrecoupées de témoignages de spécialistes et de films d'archives. Ce style est encore celui des émissions **d'affaires publiques** aujourd'hui. Cet animateur inventa le *vox pop*.

Parallèlement les stations privées de télévision se voient accorder un permis d'exploitation du Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion, le futur CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes). En 1960 une première télévision privée voit le jour, Télé-Métropole (actuellement TVA), longtemps appelée le « canal 10 » et propriété d'Alexandre de Sève. Il s'agit d'une télévision **populaire et commerciale**. En 1970 les émissions de TVA rejoignent près de deux millions de Québécois. Le réseau TVA appartient aujourd'hui au groupe de presse Quebecor Médias.

Les années 1970 voient également la naissance de la **câblodistribution** qui permet la diffusion des émissions télévisées dans les régions et met pour ainsi dire un terme à la dépendance vis-à-vis des deux grands réseaux, Radio-Canada et TVA. De nouvelles stations de télévision apparaissent : Télé-Québec, Télévision Quatre-Saisons.

Il y a une dizaine d'années Radio-Canada a créé une chaîne **d'informations continues**, RDI (Le Réseau de l'information), qui se spécialise dans le reportage régulier et presque instantané d'événements et dans les émissions d'affaires publiques. Aujourd'hui, le réseau privé TVA a introduit aussi sa chaîne d'informations continues, LCN (Le Canal nouvelles). De nos jours, nous assistons à l'arrivée de **chaînes spécialisées**, même au niveau de la radio, chaînes qui complètent souvent les émissions de reportages vues aux heures régulières (*Historia, Canal D*).

La radiotélévision communautaire

Vers les années 1970 apparaît le phénomène de la *radio communautaire*, radio **non commerciale** opérée par des groupes sociaux, comme les autochtones, à laquelle toute la population peut participer et dont le fonctionnement repose assez souvent sur une base coopérative. Cette radio traite de dossiers sociaux la plupart du temps délaissés par les autres réseaux. On en dénombre 150 au Québec. La *télévision communautaire* fonctionne sur le même principe et est hébergée par les compagnies de câblodistribution, qui y sont tenues par un règlement; les autres réseaux de télévision assument en partie son financement. La télévision communautaire diffusera par exemple les séances du conseil municipal local. Les radios et les télévisions communautaires semblent aujourd'hui **enracinées** dans le paysage médiatique québécois. Beaucoup cependant vivent, alors qu'en Europe cette formule connaît un succès grandissant.

Le journalisme en ligne



Plus près de nous est apparue une donnée constituant un défi pour la surveillance de la qualité de la presse et de la liberté de l'information en général, le «journalisme en ligne» ou cyberpresse. Le journalisme en ligne consiste soit dans la vitrine informatique d'un média qui publie déjà sur un support-papier, comme Canoë l'est pour Quebecor, ou comme le Webzine du magazine *Courrier International*, soit dans un média entièrement électronique. Dans un avis rendu en janvier 2002, le Conseil de presse traite ce type de journalisme sur un pied d'égalité et avec les mêmes exigences que celles du journalisme traditionnel, qu'ils soient écrits, télévisuels ou radiophoniques. Impartialité, honnêteté, recherche de la vérité, exactitude de l'information doivent se retrouver là aussi. Le journalisme en ligne implique **l'observation** des mêmes règles journalistiques : le reportage ne doit pas être confondu avec le commentaire, ni celui-ci avec l'éditorial (la transmission d'un communiqué ou un publiereportage ne sont pas du journalisme). On doit indiquer ses sources, signer ses textes, présenter au lecteur tous les aspects de la question traitée, ne pas biaiser l'information. En somme le journalisme en ligne exige **le même degré de compétence** que celui auquel on doit s'attendre dans les médias traditionnels.



FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DES MÉDIAS

Type de presse

D'abord, il y a lieu de distinguer entre une « presse d'information » et une « presse d'opinion ». Une presse d'information rapporte les faits, s'en tient à eux; c'est le cas d'une agence de presse ou d'une chaîne télévisée d'informations continues par exemple. Elle vise à la plus grande **exactitude** événementielle et à couvrir le plus de champs possibles. Cette presse se donne comme mandat d'informer entièrement le public qui la consulte. La presse d'opinion, on l'a vu défend une cause. Son parti pris est avoué. C'est le cas de certaines revues, notamment patronnées par les associations syndicales. Autre exemple, la revue *Relations* des Jésuites aujourd'hui encore prend fait et cause pour les démunis et **l'équité sociale** dans une perspective de confession chrétienne; elle défend une opinion qu'elle croit fortement progressive. Elle fait partie d'une « presse d'opinion ». La revue *Maintenant* en a également fait partie pendant longtemps au Québec, alors que la revue *L'actualité* aujourd'hui est un magazine présentant une information se voulant objective, des reportages et des entrevues. On doit cependant faire remarquer qu'un même média ou un même journal peut amalgamer les **deux formes** de journalisme, au sens où il demeure fidèle à une information factuelle mais consacre en même temps une page éditoriale à des points de vue analysés et à des commentaires sur l'actualité sociale. Il prend parti sur des questions d'intérêt public, tente d'éclairer les citoyens comme les responsables gouvernementaux, suggère des solutions à certains problèmes. Il se permet d'être critique, de déborder le reportage du fait brut et émet une opinion sur le cours général que devraient prendre les choses selon lui.

Notons que la structure de base d'un média est généralement **la même** de l'un à l'autre ou comporte des similitudes, qu'il soit écrit ou électronique.

Agences de presse

Une agence de presse est un organisme qui offre aux médias, contre abonnements, ses nouvelles, notamment internationales, grâce à des **reporters** postés un peu partout dans le monde ou dans le pays. AFP (Agence France-Presse) par exemple est française, Reuters allemande et UPA (United Press of America) est une agence américaine. La radio canadienne, particulièrement la radio publique avec sa mission d'information, s'est heurtée à ses débuts à une agence canadienne, la PC (Presse canadienne), fondée en 1917, qui voyait l'information comme sa prérogative. Radio-Canada a alors élaboré son propre service de **dépêches**. Les agences de presse fournissent aux journaux et aux médias une bonne partie de leur matière rédactionnelle.

Quotidiens et hebdomadaires



L'organisation d'un quotidien écrit comprend principalement la rédaction et la composition (mise en page, graphisme, titres). La rédaction recueille les renseignements, notamment au moyen d'interviews, et rédige les articles; elle est composée de reporters et de correspondants. Dans la salle de rédaction d'autres journalistes dépouillent les dépêches des agences de presse et les communiqués; ils les proposent, souvent réécrits, au **chef de pupitre** en fonction de l'intérêt qu'ils présentent ou de la ligne éditoriale privilégiée par le média. Cette dernière position est le résultat de la réflexion d'un « comité éditorial », présent dans presque tous les journaux, et dans certains médias électroniques : le fait par exemple de diffuser au téléjournal telle nouvelle avant telle autre résulte plus ou moins d'un choix éditorial. Cette orientation éditoriale peut consister dans un choix social, par exemple la protection de l'environnement. Les choix **éditoriaux** reflètent les valeurs du média et la conception que se font ses responsables du bien public. Le comité éditorial est une composante essentielle de la liberté de presse puisque le média sera libre dans la mesure où son comité ne se trouvera pas gêné dans les choix qu'il fait. En principe le *rédacteur en chef* a le dernier mot sur ce qui est publié dans le journal ou le média d'information et détermine à toutes fins utiles son contenu; mais dans certains journaux l'éditeur, qui représente souvent le propriétaire, peut intervenir et suggérer une orientation au comité éditorial.

La plupart des journaux ont des collaborateurs spécialisés dans différents domaines (politique, économique, scientifique, culturel et même religieux et environnemental). Les médias, même d'État pour ce qui regarde la télévision, fonctionnent avec la publicité (on considère le ratio d'un tiers de l'espace comme un minimum pour la viabilité matérielle d'un journal; dans certains hebdomadaires régionaux, propriété pour la plupart de Québecor, le ratio a tendance à s'inverser et la nouvelle n'occupe plus qu'un tiers de l'espace). La première page d'un journal, la « une », est particulièrement soignée car c'est elle qui attirera **l'attention** du lecteur et lui fera éventuellement acheter son exemplaire.

Dans un véritable journal une page est consacrée à l'*éditorial* – position officielle du journal sur tel sujet politique ou social. L'*éditorial* est à distinguer du commentaire, analyse plus personnelle d'un membre de l'équipe éditoriale. Une page supplémentaire est souvent réservée à des analyses de spécialistes de telle question et à un courrier où les lecteurs peuvent s'exprimer, favorisant l'interaction du média avec son lectorat. Dans certains journaux – mais ce n'est pas essentiel – il arrive qu'un chroniqueur signe un texte léger, dit « d'humeur », mais ce chroniqueur ne fait pas partie de l'équipe éditoriale; les chroniqueurs qui en font partie sont appelés des *columnists*. Dans plusieurs journaux on s'efforce de maintenir un ou des journalistes sur des *enquêtes* allant au-delà de la nouvelle et permettant de faire la lumière sur des sujets **d'intérêt public** tenus cachés.

La **plupart** des publications dans les régions du Québec sont des « hebdomadaires ». On en compte plus de 200. Cette presse, vivant des réclames publicitaires, est presque toute distribuée gratuitement. La propriété quasi unique (Québecor et Transcontinental) est le lot de ces hebdomadaires. Québecor a fait l'acquisition il y a une dizaine d'années, dans le but d'occuper le marché publicitaire, de tous les hebdomadaires régionaux acceptant son offre d'achat. Il ne reste au plus qu'une quarantaine de titres indépendants.

